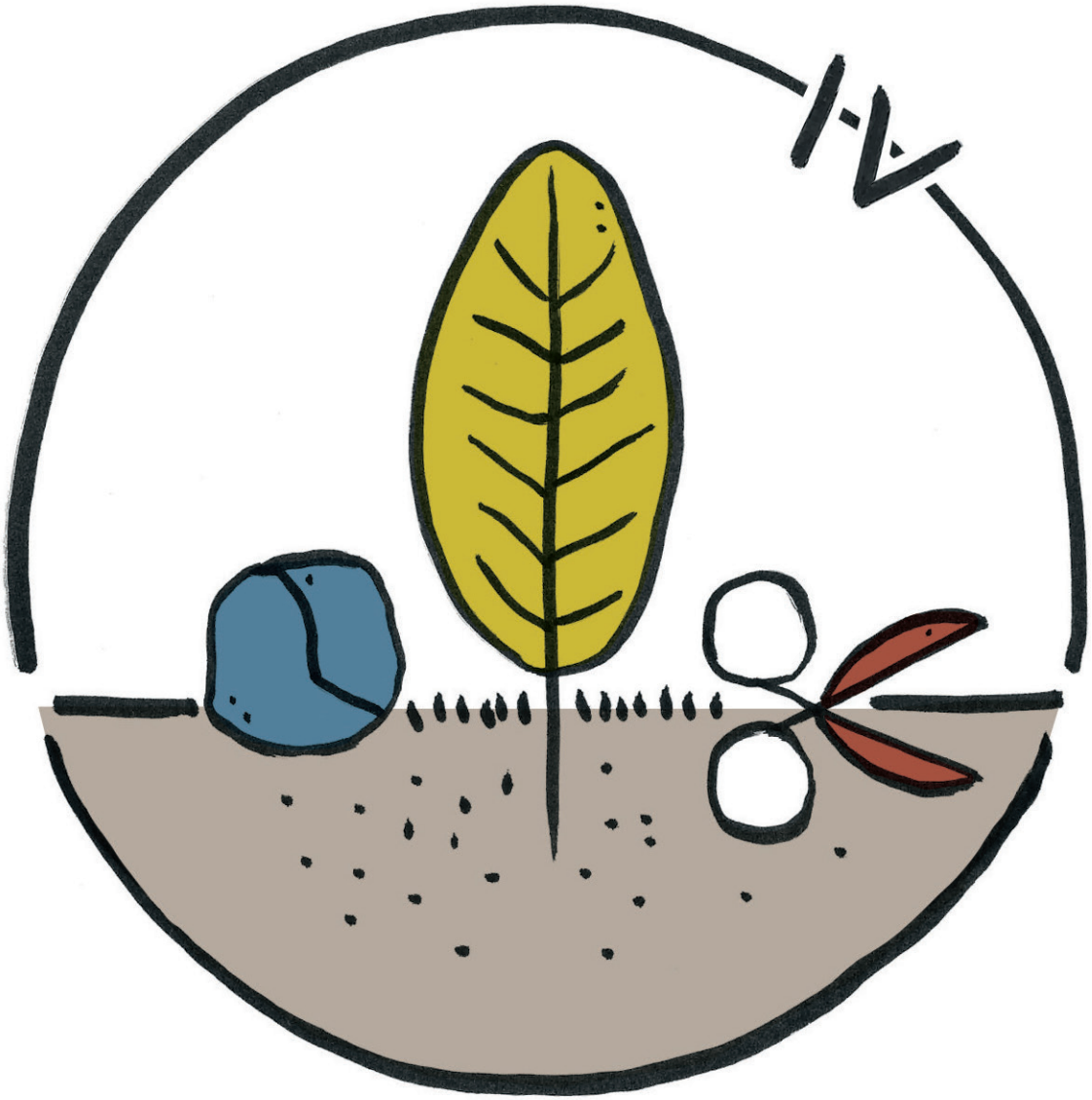
ÉDITION 2027



CHIFOUMI 4

appel à candidatures pour accompagner 4 communes finistériennes
dans la transformation de leurs cours d'école
- concertation, conception, réalisation -

RÉPONSES ATTENDUES POUR LE 04/12/2026

la démarche

Lieu de vie et d'apprentissage au quotidien, la cour d'école mérite qu'on lui porte une attention particulière. Support d'imaginaire et de pédagogie, espace partagé, sportif et ludique, jardin ou terrain d'aventure, elle doit offrir des situations favorables au bien-être et au développement de l'enfant.

Depuis 2023, dans le cadre de l'accompagnement permanent des collectivités finistériennes à la transformation de leurs espaces, face à des sollicitations de plus en plus nombreuses sur la question des cours d'école, et faisant le constat de l'inadéquation des modalités classiques de marché public de maîtrise d'œuvre sur ces micro-sujets complexes à l'économie limitée, le CAUE 29 coordonne le programme CHIFOUMI, une démarche de consultation groupée et expérimentale visant à faire émerger des exemples locaux de cours d'école réjouissantes.

Abordée par différents angles (usages, confort d'été, désimperméabilisation, végétalisation, biodiversité...), la nécessité de la transformation des cours d'école est de plus en plus partagée. Ici et là, les espaces de cours évoluent. Mais les exemples les plus médiatisés de ces évolutions sont majoritairement urbains, et ne correspondent pas aux capacités financières et/ou aux ressources de la majeure partie des maîtrises d'ouvrage sollicitant l'accompagnement du CAUE 29. Le programme CHIFOUMI a pour ambition de tester la réalisation de projets sur-mesure et abordables, économes et durables, pensés avec les usager.es et conçus avec les gestionnaires, présentant des modalités et des solutions adaptées aux communes rurales et petites villes finistériennes.

Suite aux trois premières éditions de CHIFOUMI (2023, 2024, 2025) qui ont vu la transformation de 16 premières cours d'école, le CAUE 29 a ajusté le contenu de ce dossier de consultation. Celui-ci s'adresse à des équipes de maîtrise d'oeuvre, qui peuvent répondre dès la candidature en même temps qu'une entreprise identifiée pour la réalisation d'une partie des travaux.

© Facettes Paysages & Tréteau la nuit - CHIFOUMI Châteaulin

les objectifs

Au delà du clin d'œil amusé à l'intemporel jeu du pierre-feuille-ciseaux qui anime les cours d'école du monde entier, CHIFOUMI symbolise ici une série d'ambitions et d'objectifs pour la transformation des cours qui font l'objet de cet appel à candidatures.

la pierre



Comme celle que l'on utilise pour créer un banc, une limite, une marche.
Utiliser des **matériaux naturels et bruts** permet de lutter contre l'obsolescence, de faciliter la réparation et d'anticiper le recyclage ou le réemploi de l'aménagement. Les **ressources locales, de première ou seconde main**, l'appui sur l'existant et l'optimisation des matériaux en place sont à privilégier.

Comme celle que l'on lance sur la marelle, celle que l'on gratte sur le sol pour faire un dessin, celle que l'on escalade, tantôt montagne ou île déserte.
Favoriser les aménagements sobres, **supports d'imaginaires**, non directifs, hybrides et polyvalents, réversibles, en faisant confiance à la capacité de création, d'appropriation et d'inclusion des enfants, rend possible une **multiplicité d'usages** dans le temps et l'espace.

la feuille



Comme celle qui marque les saisons en changeant de couleur, celle qui se fait grignoter par la chenille et fait de l'ombre aux beaux jours.
La cour d'école doit **accueillir la biodiversité végétale et animale**, pour participer à la restauration des continuités écologiques en éveillant les élèves au vivant et à leur environnement.

Comme celle qui, inlassablement, tombe à l'automne, au grand dam du balayeur.
Il est primordial de **prendre en compte et de faire évoluer l'entretien des cours d'école**. Il ne s'agit plus de «faire propre» mais d'accompagner un espace dans son évolution naturelle, en hiérarchisant les espaces et les interventions.

les ciseaux



Comme ceux qui coupent, découpent, tranchent pour donner forme.
Les grandes nappes de bitume qui recouvrent aujourd'hui les cours d'école peuvent être découpées pour retrouver un **sol naturel et perméable**, préalable indispensable à l'accueil de la biodiversité, et **gérer au mieux l'eau** sur la parcelle.

Comme ceux du tailleur qui crée à la demande et sur-mesure.
Comment sortir du recours systématique et onéreux au catalogue qui a tendance à banaliser les espaces ? La cour d'école peut être un support de création, d'expérimentation, et se doter d'une **identité singulière**, mettant en valeur les spécificités du cadre bâti et paysager, soulignant les usages particuliers, dans le respect de la sécurité et des besoins de toutes les parties prenantes.



© CAUE 29 - CHIFOUMI Motreff

les règles du jeu



enveloppe fermée
études et travaux compris



répartition libre
maîtrise d'oeuvre/travaux



en régie
au maximum



une année
fev.2027 > dec.2027



pédagogie
le projet comme support



exemplarité
sur-mesure dans les clous

La première règle du jeu est celle du budget, cadré dans une enveloppe globale fermée de 55 000 euros HT. Il ne s'agit pas de dire que 55 000 euros est le budget idéal pour un réaménagement de cour d'école, mais plutôt de se demander «**que peut-on faire dans cette cour d'école avec 55 000 euros ?**». Le programme CHIFOUMI a pour ambition de faire émerger un **panel de projets démonstrateurs** de ce qu'il est possible de faire avec un budget contraint dans différentes situations (intervention sur tout ou partie de la cour avec des transformations plus ou moins importantes, équilibre entre végétalisation et mise en place de supports d'usages...).

La maîtrise d'œuvre doit envisager l'intégralité de la démarche dans le budget donné : diagnostic partagé, conception, accompagnement à la réalisation et/ou réalisation, inauguration et transmission, en impliquant la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'usage tout au long du projet. La répartition du budget entre enveloppe travaux et rémunération est laissée à son initiative. En effet, le calcul «classique» des honoraires de maîtrise d'œuvre en pourcentage du montant des travaux atteint ses limites quand il s'agit de développer un projet de transformation de cour d'école à la fois très demandeur en temps (compréhension fine de l'existant, association de toutes les parties prenantes, économie de ressources...) et peu coûteux.

Une autre règle du jeu est celle du **faire ensemble**, et du «**faire maison**». Une partie des travaux sera réalisée en régie, de façon à **valoriser les savoir-faire et les ressources locales**, et à inclure dès la conception/réalisation les futurs gestionnaires. L'implication de la maîtrise d'usage, et notamment celle des élèves, sera aussi imaginée comme un vecteur pédagogique. Le projet est l'**occasion pour toutes et tous d'apprendre et de comprendre** à travers une entrée singulière et pluri-disciplinaire, tout en apaisant les tensions potentielles.

L'ensemble du projet, jusqu'à la réalisation des travaux, s'insert dans un calendrier contraint (un peu plus d'une année scolaire). Il s'agit d'une **temporalité à l'échelle des élèves** leur permettant de vivre le processus dans son intégralité.

La dernière règle du jeu est celle de la recherche d'exemplarité. Il est attendu que le projet fasse la **part belle au sur-mesure**, dans une optique de sobriété et d'adaptation au site, tout en répondant aux différentes réglementations en vigueur (sécurité des aménagements, urbanisme, sécurité incendie..).

les communes

école Les mille couleurs *14 rue d'Ys, 29150 Cast* **p.10**

- Secteur de protection patrimoniale : Oui. Déclaration préalable obligatoire.
- Établissement recevant du public : ERP de 5ème catégorie.
- Nombre d'agents techniques mobilisables : 2 agents.
- Ampleur de l'implication envisagée des services techniques : À définir en fonction du projet.
- Implication des services techniques sur les travaux de désasphaltage : La question n'est pas encore tranchée. La commune s'engage à fournir une enveloppe supplémentaire pour le recrutement d'une entreprise de TP si les travaux ne sont pas réalisés en régie. Scie pour bitume, tractopelle, tracteur et remorque mobilisables.
- Autres postes d'intervention : Aide au référencement d'éléments stockés dans la commune pour du réemploi, transports d'éléments et fournitures, travail des sol, apport de terre végétal, apport de copeaux, pose de clôtures dans les massifs, plantation des végétaux avec les enfants, maçonnerie ...

école primaire et maternelle L'encre Marine

Route de Garen Seac'h 29940 La Forêt-Fouesnant **p.14**

- Secteur de protection patrimoniale : Oui. Déclaration préalable obligatoire.
- Établissement recevant du public : ERP de 5ème catégorie.
- Nombre d'agents techniques mobilisables : 9 agents (4 en voirie et 5 en espaces verts).
- Ampleur de l'implication envisagée des services techniques : Environ 350 heures.
- Implication des services techniques sur les travaux de désasphaltage : Oui. Tractopelle, tracteur et remorque, plaque vibrante, scie à sol mobilisables.
- Autres postes d'intervention : Aide au référencement d'éléments stockés dans la commune pour du réemploi, transports d'éléments et fournitures, travail des sol, apport de terre végétal, apport de copeaux, pose de clôtures dans les massifs, plantation des végétaux avec les enfants, maçonnerie ...

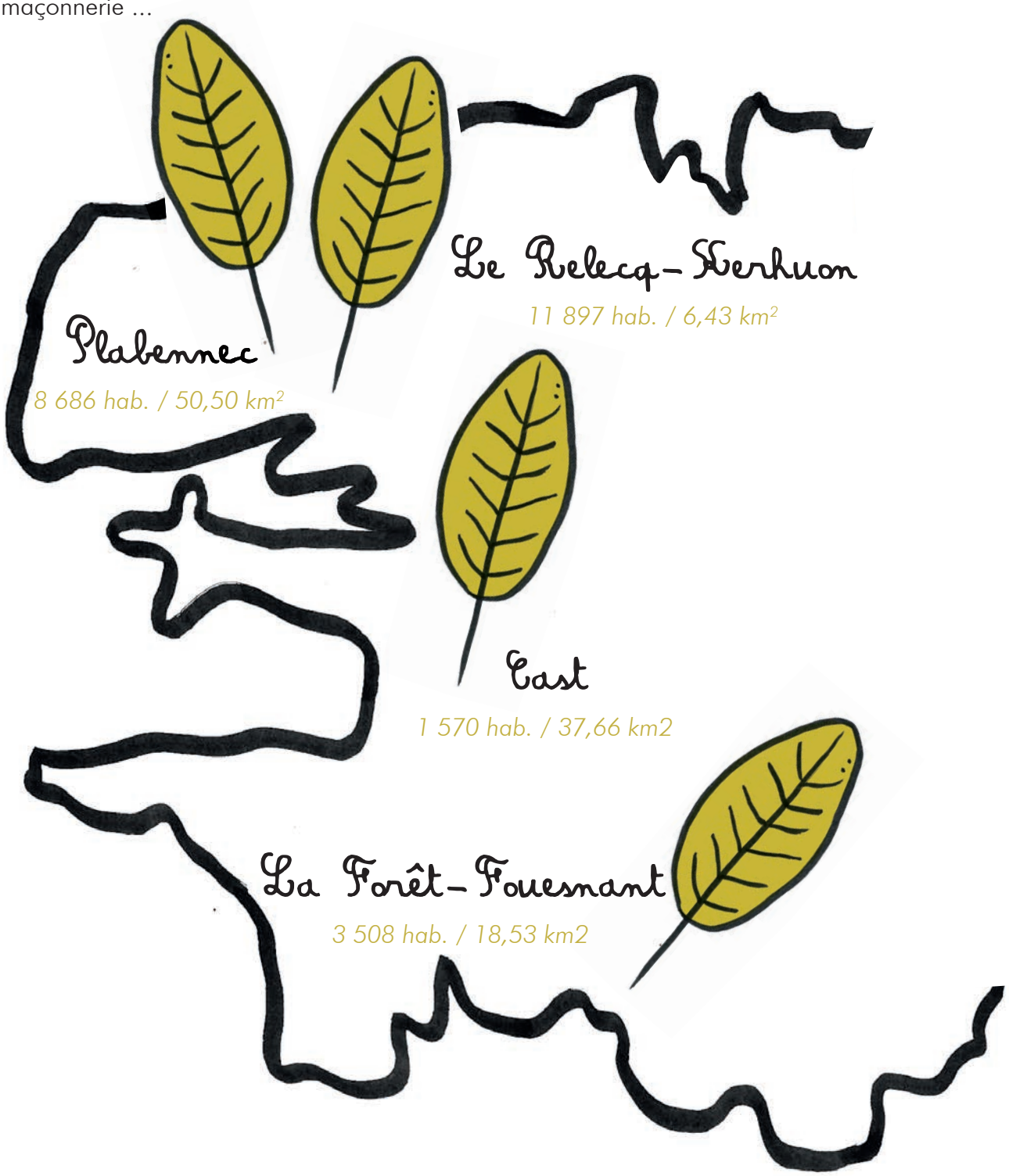
groupe scolaire Jules Ferry

Rue Lucie Sanquer 29480 Le Relecq-Kerhuon **p.18**

- Secteur de protection patrimoniale : Non.
- Établissement recevant du public : ERP de 3ème catégorie.
- Nombre d'agents techniques mobilisables : 2 à 4 agents.
- Ampleur de l'implication envisagée des services techniques : Environ 320 heures.
- Implication des services techniques sur les travaux de désasphaltage : Non. Les travaux de sol devront être réalisés par une entreprise extérieure. Une enveloppe supplémentaire est donc prévue.
- Autres postes d'intervention : Pose de clôtures, approvisionnement en terre végétale (stock disponible en grande quantité) et en copeaux, transports d'éléments de réemploi, plantation de végétaux ... Benne, chariot télescopique avec fourches, godet et nacelle disponibles. Mini-pelle, brouette mécanique ou chargeur, compacteur possible en location.

école primaire du lac *Avenue de Kervéguen 29860 Plabennec* **p.22**

- Secteur de protection patrimoniale : Non.
- Établissement recevant du public : ERP de 5ème catégorie.
- Nombre d'agents techniques mobilisables : 4 à 8 agents.
- Ampleur de l'implication envisagée des services techniques : Environ 350 heures.
- Implication des services techniques sur les travaux de désasphaltage : Oui. Camions , tractopelle , télescopique , mini-pelle sont mobilisables.
- Autres postes d'intervention : Aide au référencement d'éléments stockés dans la commune pour du réemploi, transports d'éléments et fournitures, travail des sol, apport de terre végétal, apport de copeaux, pose de clôtures dans les massifs, plantation des végétaux avec les enfants, maçonnerie ...



© CAUE 29

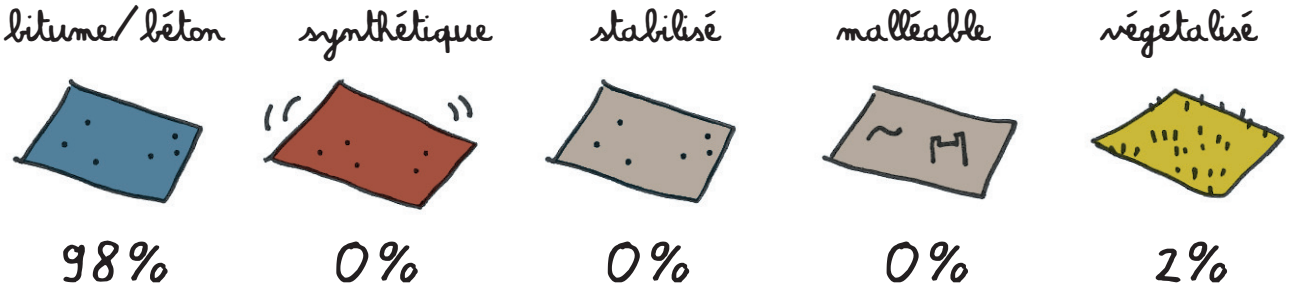
école Les mille couleurs

14 rue d'Ys, 29150 Cast

maternelle et élémentaire l 82 élèves l 4 classes l 1 cour l 885 m² + 1 espace jardin (545 m²) + 1 ancienne cour périscolaire (290 m²) l 1 préau (140 m²)

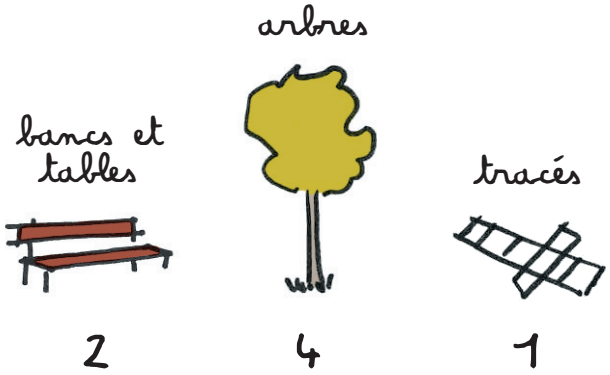
La cour des mille couleurs s'installe entre la rue principale du bourg et la façade sud-est historique de l'école. Rectangulaire et intégralement bitumée, elle est assez facile à appréhender. Seuls quatre tilleuls animent le lieu. Durant les beaux jours, l'exposition de la cour induit une surchauffe importante, tant sur l'espace extérieur qu'à l'intérieur des classes. À l'arrière du bâtiment, deux espaces secondaires peuvent être interroger lors de la démarche. Il s'agit du petit jardin, déjà support de quelques expérimentations et de l'ancienne cour du périscolaire. Celui-ci a déménagé dans un nouveau bâtiment à proximité et laisse ce petit espace clos sans fonction clairement définie.

les sols imperméables et perméables



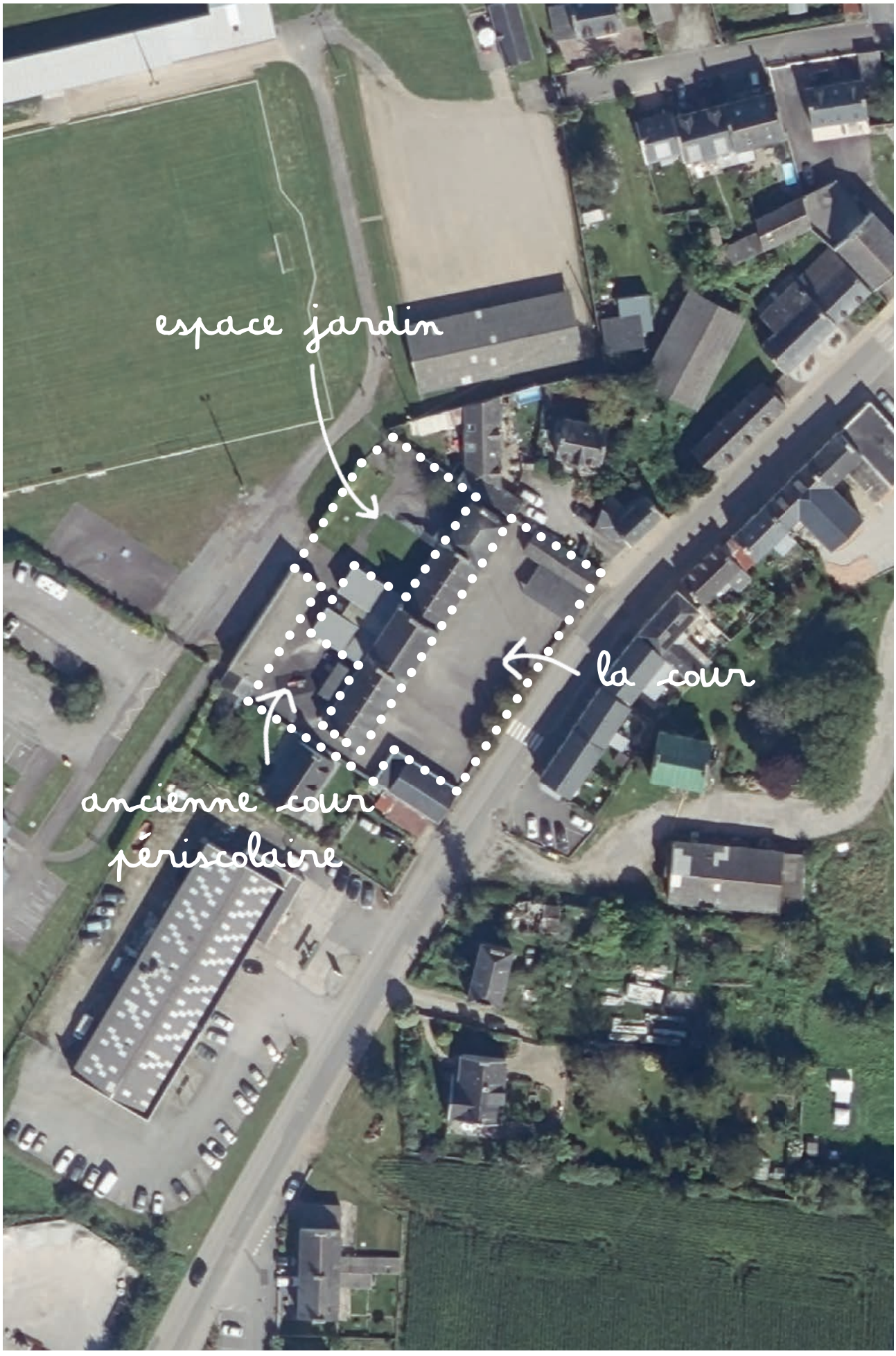
Le bitume recouvre la quasi totalité de la cour, formant un plateau inerte et uniforme. Seuls quatre tilleuls, à proximité de la rue, viennent apporter une touche végétale et une ombre bienvenue sur une partie de l'espace. Les fosses de plantation sont réduites mais les arbres restent vigoureux.

les aménagements



Les aménagements sont peu nombreux. La plupart des équipements proposés aux élèves sont des dispositifs de jeux mobiles, rangés sous le préau. Deux grandes tables en bois, accompagnées de leurs bancs, offrent des assises confortables et appréciées. Le tracé du terrain sportif, quelque peu usé, tend à s'effacer. Du côté de l'ancienne cour du périscolaire, une ancienne structure de jeu subsiste malgré son état d'usure avancée. Enfin, la partie jardin est animée de différents petits aménagements et d'un poulailler en attente d'un éventuel nouveau projet.


c'est ici !


espace jardin
la cour
ancienne cour
périscolaire


© CAUE 29

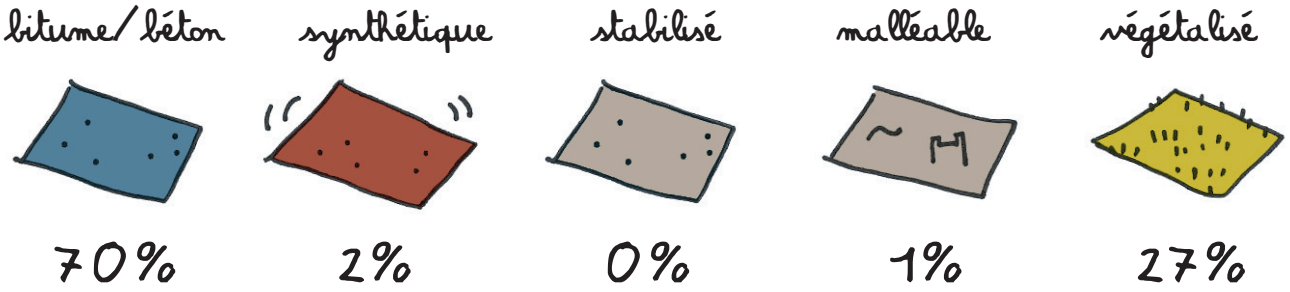
école L'encre Marine

Route de Garen Seac'h 29940 La Forêt-Fouesnant

maternelle et élémentaire l 160 élèves l 6 classes l 2 cours l 1 600 m²
+ 1 espace enherbé (595 m²) l 2 préaux (185 m²)

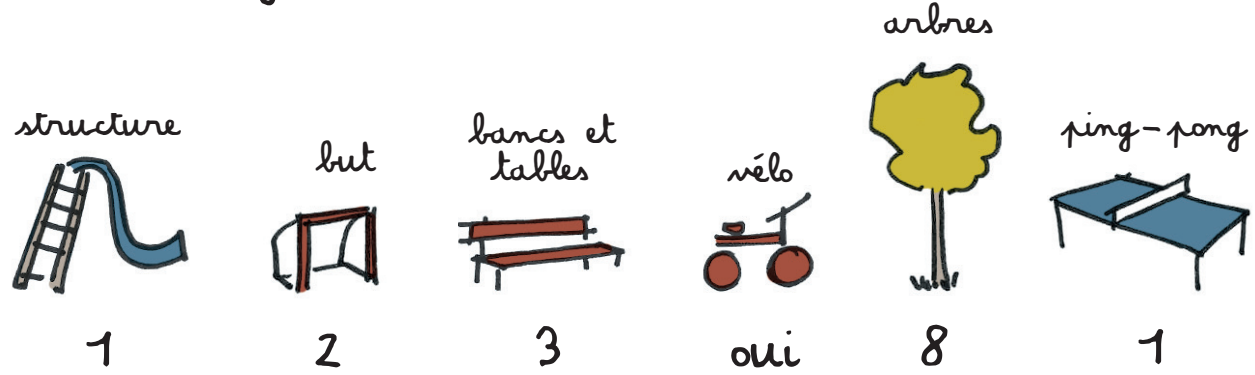
Trois espaces distincts peuvent être interrogés au sein de l'école. Si les cours élémentaire et maternelle sont prioritaires, la partie enherbée située à l'entrée de l'école est vue comme un espace de potentialités. Aujourd'hui, une partie de la cour maternelle est occupée par un grand algéco, accueillant de manière temporaire le périscolaire. Un nouveau bâtiment, à proximité du site, est attendu prochainement et il semble important d'anticiper les changements à venir. Si la cour maternelle, plus exposée au sud, a connu de grosses surchauffes en fin d'année scolaire, la cour élémentaire demande elle aussi à évoluer afin, notamment, de faire émerger de nouveaux usages.

les sols imperméables et perméables



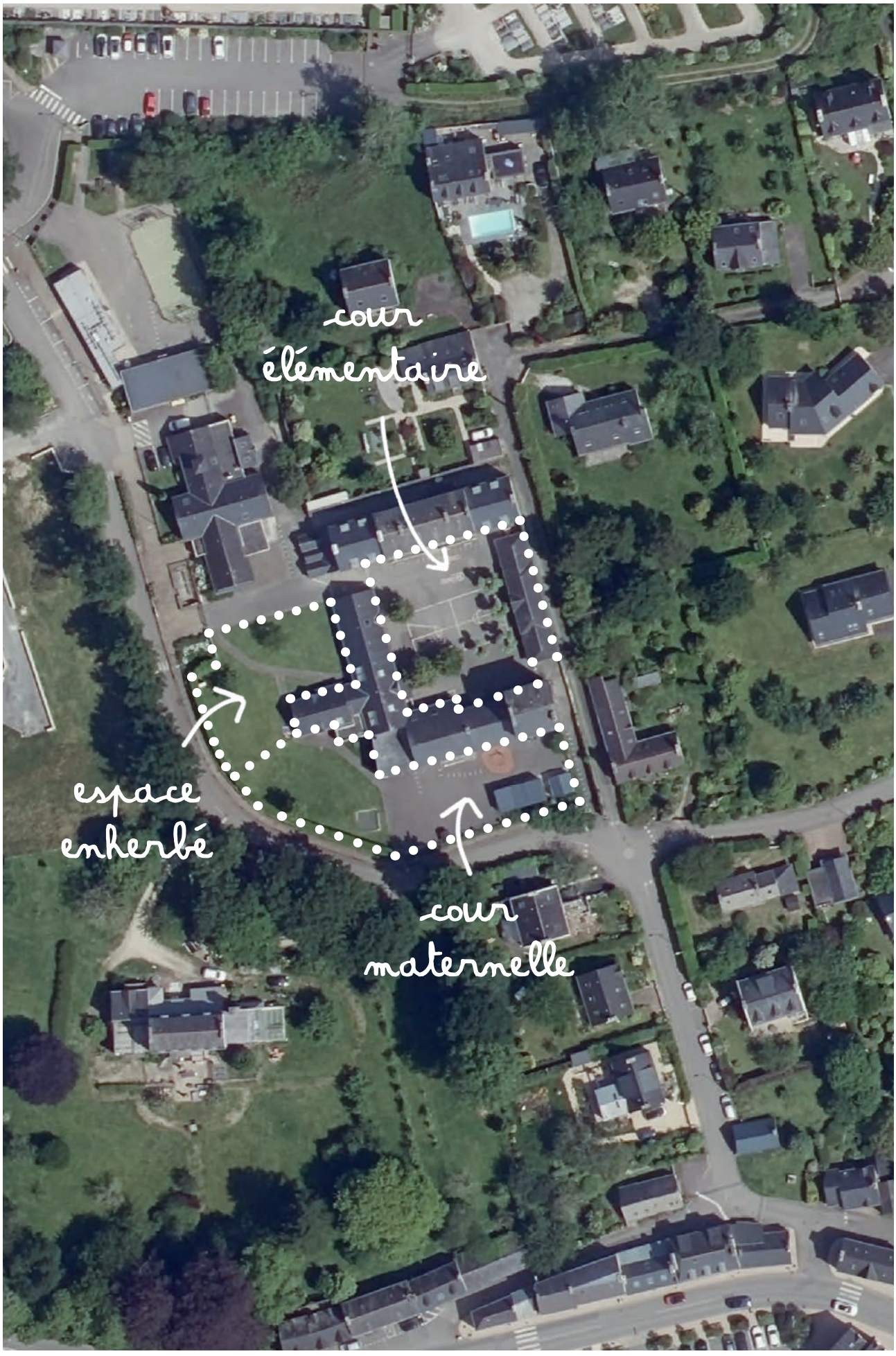
Les deux espaces de cour sont assez différents. La cour élémentaire est intégralement bitumée, malgré la présence de différents arbres de beau développement. La cour des maternelles est plus diversifiée. On y trouve un espace enherbé qualitatif ainsi qu'un bac à sable généreux.

les aménagements



On trouve toute une diversité d'équipements dans les deux espaces de cour, plus ou moins utilisés et à l'état d'usure inégale. La cour élémentaire reste dominée par le terrain de foot central. Les assises s'installent sur le pourtour. Du côté maternelle, les petits vélos restent l'attraction principale, même si la petite structure répond aux envies de parcours et d'équilibre. Une petite cabane prend place aussi le long de la façade. Enfin, les différents tracés ont tendance à disparaitre et ne sont plus forcément en adéquation avec les équipements présents.


c'est ici !


cour
élémentaire
espace
enherbé
cour
maternelle


© CAUE 29

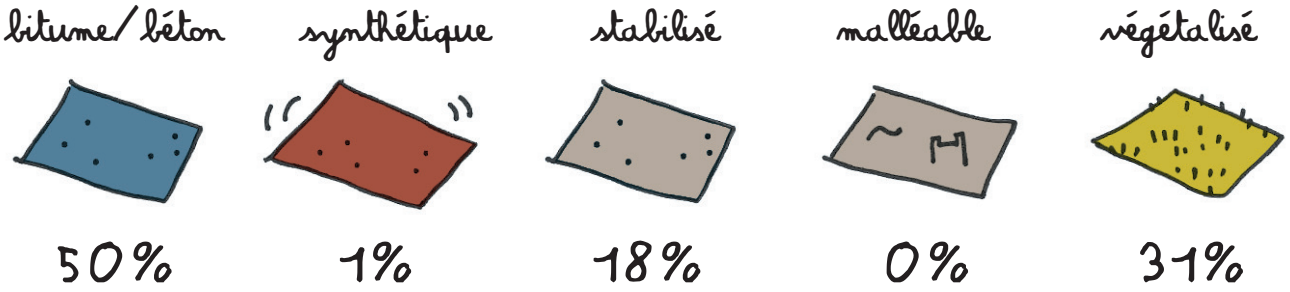
groupe scolaire Jules Ferry

Rue Lucie Sanquer 29480 Le Relecq-Kerhuon

maternelle et élémentaire l 362 élèves l 16 classes l 2 cours l 9 245 m² l 1 préau (120 m²)

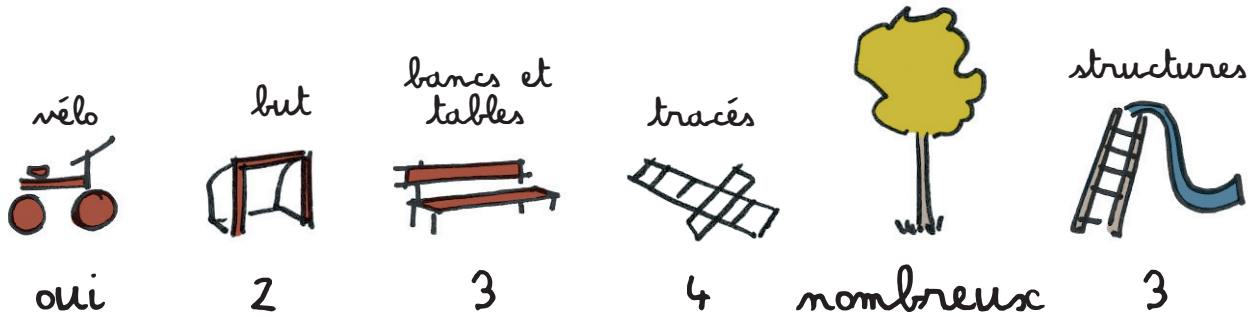
Le groupe scolaire Jules Ferry connait des changements profonds dans son organisation spatiale. Le projet de nouveau bâtiment périscolaire touche à sa fin, ce qui va entrainer un jeu de chaises musicales impactant de manière significative la cour des élémentaires. L'implantation de la nouvelle construction a réduit de moitié la surface du plateau sportif. Aussi, les préfabriqués, installés de manière temporaire le long de l'école, vont repartir et laisser un espace conséquent à se réapproprier. Si le cadre paysager est particulièrement qualitatif, dominé notamment par l'omniprésence de grands arbres patrimoniaux, différentes interventions justement dosées pourraient redonner une vraie cohérence à l'ensemble.

les sols imperméables et perméables



Le site offre une diversité de situation assez intéressante, induite par les différents sols et reliefs présents. Si les plateaux habituels de bitume sont bien présents, ils sont accompagnés de talus bocagers, d'espaces de sous-bois ou encore de parties enherbées plus ou moins accessibles.

les aménagements



Le groupe scolaire Jules Ferry se caractérise par une forte présence des arbres, tant dans la cour que dans l'environnement proche. L'offre de jeu, elle, est assez inégale. Les trois structures, par exemple, se trouvent toutes dans la cour maternelle. Du côté élémentaire, le dispositif phare, au delà des talus bocagers à explorer, était le plateau sportif. Celui-ci étant amputé d'une bonne partie de sa surface, il est à repenser dans son intégralité. La partie haute de cette cour, intégralement bitumée, offre peu d'accroches de jeu.


c'est ici !


cour maternelle
cour élémentaire et périscolaire
nouveau bâtiment périscolaire


© CAUE 29

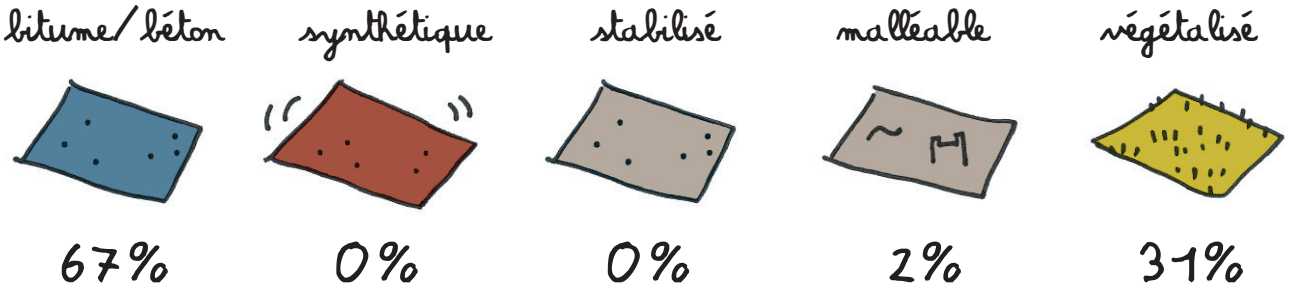
école primaire publique du lac

Avenue de Kervéguen 29860 Plabennec

élémentaire l 244 élèves l 11 classes l 1 cour l 5 135 m² l 2 préaux (320 m²)

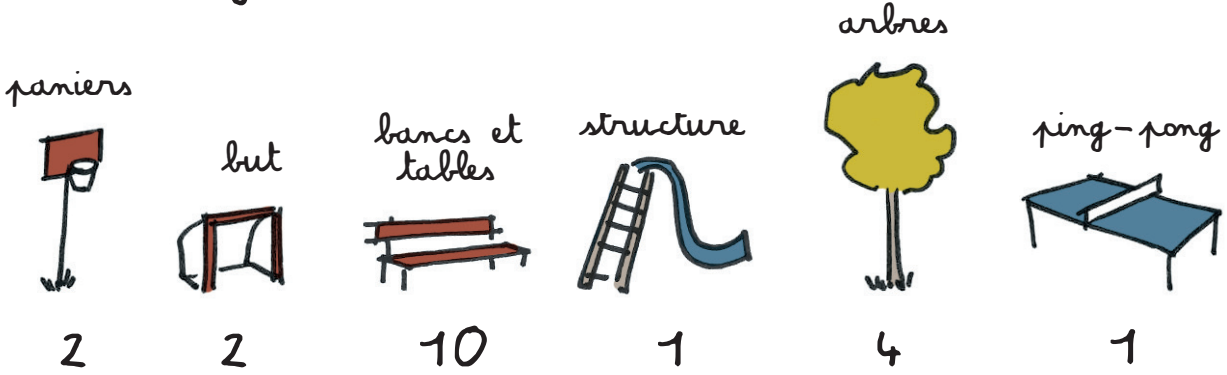
La cour de l'école de Plabennec n'échappe pas aux grands constats fait dans la plupart des cours. Malgré des espaces enherbés généreux, elle a connu des périodes de surchauffe intenses lors de l'année scolaire passée. Celles-ci montrent le besoin d'adaptation afin d'anticiper des phénomènes de plus en plus récurrents. Aussi, la pratique des jeux de ballon, partagée entre le football, le basket et la balle au prisonnier, occupe une place considérable dans la cour, reléguant les autres utilisateurs sur les franges restantes. Malgré des règles de cour visant à réguler les pratiques, il semble important de diversifier les situations potentielles dans ce vaste espace afin d'offrir une place pour toutes et tous.

les sols imperméables et perméables



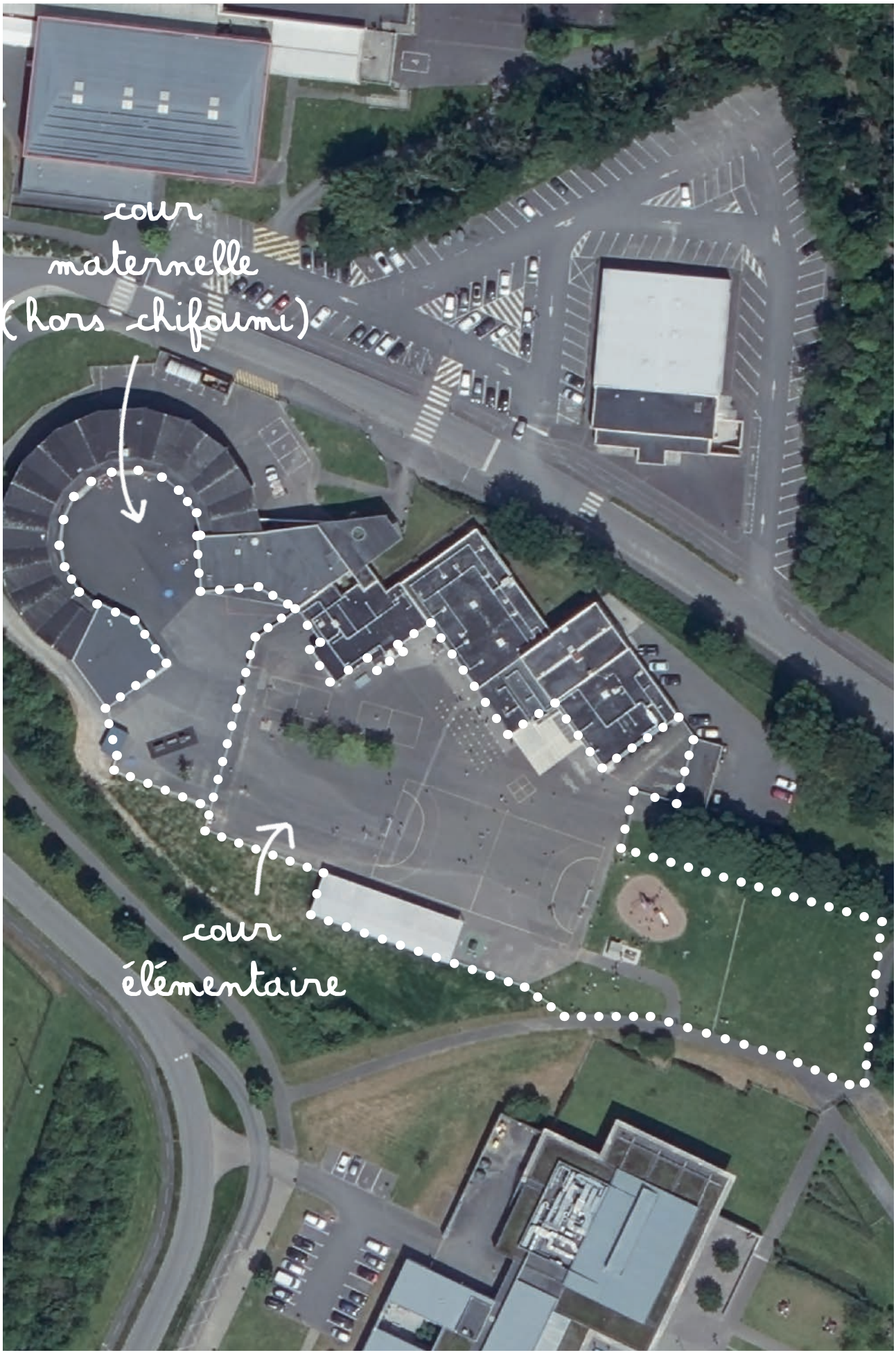
Le bitume recouvre la plus grande partie de la cour. Sur la partie est, un espace enherbé généreux vient en contrepoint. Néanmoins, sur les temps de petites récréations, une large part de cet espace est interdit aux élèves pour des questions de surveillance.

les aménagements



Les dispositifs sportifs dominent l'offre de jeu dans la cour. Néanmoins, des ajouts plutôt récents en terme d'assises et de tables ont permis de faire émerger des pratiques plus calmes, appréciées par de nombreux élèves. La petite cabane est aussi appréciée, notamment par les CP. L'offre d'équipements est complétée par différents jeux mobiles, sortis à chaque récréation. Enfin, les quatre arbres qui animent le cœur du plateau bitumé souffrent de leur situation et mériteraient un soin particulier.


c'est ici !


cour
maternelle
(hors chifoumi)
cour
élémentaire



©Les animé.e.s - CHIFOUMI Lampaul-Guimiliau

règlement et cahier des charges

CALENDRIER DE LA CONSULTATION

09.11.26 publication de l'appel à candidatures
27.11.26 (12h) date limite d'envoi des questions éventuelles*
04.12.26 (12h) date limite d'envoi des dossiers de candidature
Semaine du 04.01.27 jurys de pré-sélection de 3 équipes maximum par commune
Semaine du 25.01.27 entretiens (en visio) avec les équipes pré-sélectionnées
01.02.27 annonce des équipes retenues (maximum 2 communes par équipe voir p.32)
** Les questions sont à adresser à l'adresse chifoumi@caue-finistere.fr. Les réponses seront affichées sur www.caue-finistere.fr/blog. Merci de ne pas solliciter les communes en direct.*

CALENDRIER DE LA MISSION

01.02.27 début de mission (à partir du)
31.12.27 date limite de réception des travaux
01.02.28 date limite de restitution du livrable (voir contenu p.28)

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

L'équipe de maîtrise d'œuvre sera composée d'un.e ou plusieurs professionnel.le.s et/ou structures présentant des compétences et/ou expériences significatives en aménagement d'espaces publics et paysage, implication de la maîtrise d'usage et concertation, pédagogie scolaire, sécurité des aménagements ludiques, conception technique et suivi de chantier. Le/la mandataire de l'équipe sera un.e paysagiste-concepteur/trice. L'équipe de maîtrise d'œuvre assurera un suivi renforcé du chantier (assistance à la réalisation en régie, ajustement du projet in situ...), et pourra éventuellement animer des temps de chantier pédagogiques (accompagnement à la réalisation des plantations...).

RÉALISATION DES TRAVAUX

possibilité d'identifier une entreprise de manière anticipée

Il est possible et encouragé de candidater dès le démarrage du projet en même temps qu'une entreprise identifiée, ceci afin d'anticiper le calendrier contraint et de répondre finement aux enjeux de réemploi, d'économie de projet et de cohérence globale des aménagements. Cette entreprise pourra notamment avoir comme mission la conception, réalisation et pose de mobilier. Cette identification anticipée d'entreprise est rendue possible par le fait de se situer sous les seuils de publicité et mise en concurrence obligatoires en marchés publics (100 000 €HT pour les marchés de travaux). Le marché de travaux est distinct de celui de maîtrise d'œuvre, tout en s'articulant avec celui-ci (participation aux étapes de concertation et conception, adaptation des propositions pour s'ajuster au projet et aux contraintes de l'enveloppe fermée gérée par la maîtrise d'œuvre...).

Plusieurs entités entreprises peuvent être identifiées dès la candidature. Le cahier des charges fait mention de «l'entreprise identifiée» au singulier pour plus de simplicité.

sans identification anticipée d'une entreprise
Il est également possible de répondre en tant qu'équipe de maîtrise d'œuvre sans entreprise identifiée et de s'entourer ensuite, éventuellement, d'entreprises et compétences nécessaires à la réalisation du projet, en concertation avec la maîtrise d'ouvrage (assistance pour la passation des marchés de travaux).

cas particuliers des travaux de sols
Les chantiers de sols (débitumage, terrassement, mise en œuvre des sols...) seront réalisés en régie et/ou par une entreprise extérieure (dans ce cas un budget supplémentaire de 15 000 €HT est prévu par la maîtrise d'ouvrage - voir descriptif de chaque situation dans le présent document de consultation). L'entreprise identifiée évoquée plus haut pourra également se charger de tout ou partie de ces missions si elle dispose des compétences et d'une assurance décennale (à déclarer au moment de la candidature).

ATTENDUS

- réponse aux objectifs du programme CHIFOUMI p.5,
- qualité environnementale (perméabilité des sols, plantations, climat...), qualité d'usage (générosité, justesse, ergonomie...) et qualité d'entretien.
- attention portée à l'existant, emploi de ressources locales et limitation des exports de matière.
- respect des normes et réglementations (sécurité des aménagements, urbanisme, sécurité incendie...).
- implication de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'usage (élèves, équipe enseignante, agents périscolaire, agents techniques, parents d'élèves...) : concertation et apprentissage par le projet (l'équipe devra se positionner sur la façon d'impliquer les différentes parties prenantes, sur les temporalités de cette implication, et sur les objectifs poursuivis).

L'objectif n'est pas la réfection totale des cours concernées, irréalisable dans le budget alloué, mais bien une transformation partielle, de type acupuncture (aménagements légers répartis et/ou plus concentrés sur une partie de la cour), adossée aux qualités de l'existant, qui répare les dysfonctionnements (arbres étouffés, chaleur estivale, mobilier dégradé ou inexistant...) et améliore la vie dans la cour.

Les travaux ne comprennent ni interventions sur le bâti (sauf graphisme ou accroches ponctuelles), sur les clôtures ou les réseaux, ni dépollution. Les diagnostics préalables (amiante, plans réseaux, relevé topographique en cas de situation complexe) sont à la charge de la maîtrise d'ouvrage.

ÉLÉMENTS DE MISSION

maîtrise d'œuvre
- diagnostic (espaces et usages),
- conception du projet global niveau Esquisse ou AVP selon nécessités du projet (dépôt de déclaration préalable, situation topographique complexe...) et modalités de réalisation (entreprise extérieure, régie avec adaptation en situation réelle...) y compris détails de mise en œuvre, intégration des spécificités des services techniques, palette végétale, gestion fine de l'enveloppe travaux, allers-retours et ajustements du projet,
- éventuellement dépôt d'une déclaration préalable le cas échéant,
- assistance pour la passation éventuelle de marchés de travaux,
- suivi des travaux, et assistance à la réalisation en régie,
- assistance lors de la réception des travaux,
- suivi post-réception : la maîtrise d'œuvre demeure l'interlocuteur technique de la maîtrise

d'ouvrage pendant l'année de garantie de parfait achèvement : elle se tient à sa disposition en cas de difficulté liée aux aménagements réalisés et participe, si nécessaire, aux échanges avec l'entreprise.
- constitution d'un livrable/dossier des ouvrages exécutés.

Le livrable devra contenir a minima les éléments suivants :
- synthèse de l'état des lieux initial,
- plans du projet exécuté (mis à jour, avec échelle, dimensions et surfaces) mentionnant l'ensemble des aménagements et leur destination (mobilier, équipement de jeu, aménagement ludique...),
- palette végétale,
- notice de gestion/entretien végétation et aménagements paysagers,
- notice de gestion/entretien équipements, en précisant pour chaque équipement sa destination, son usage, d'éventuelles restrictions d'usage, les normes qui s'appliquent ou qui ont été utilisées comme références pour la conception et la construction, les choix et détails techniques (plan de l'équipement, plan avec environnement si notion de chute et de zone d'impact, matériaux, références de quincaillerie...), les nécessités de contrôle (périodique par la collectivité et/ou annuel avec bureau de contrôle)...,
- bilan économique.
Ce document a vocation de constituer un outil pour la maîtrise d'ouvrage et permet également de cadrer les responsabilités de chacun.

entreprise identifiée à la candidature ou au cours du projet
- participation éventuelle aux phases de diagnostic et de conception en cas d'entreprise identifiée dès le démarrage du projet (à expliciter dans la candidature),
- conception technique et réalisation des travaux et/ou fabrication et pose des éléments fabriqués,
- participation au livrable final : la ou les entreprises devront fournir les éléments de traçabilité des matériaux et des choix techniques ainsi que du respect des normes de sécurité applicables.

SÉCURITÉ DES AMÉNAGEMENTS

La maîtrise d'œuvre concevra les aménagements de manière à garantir un niveau de sécurité adapté aux usages prévus et au public accueilli, conformément aux règles de l'art et aux réglementations applicables.

Pour les aménagements ne relevant pas des équipements d'aires de jeux au sens de la norme EN 1176 (mobiliers, éléments de décor, aménagements ludiques non considérés comme équipements de jeu), elle veillera à prévenir les risques prévisibles liés à leur conception, leur implantation et leur utilisation. Même si ces aménagements ne relèvent en principe d'aucune obligation de conformité à la norme sur les aires de jeux, ils restent soumis à l'obligation générale de sécurité qui incombe à la maîtrise d'œuvre et à la maîtrise d'ouvrage.
Ces derniers doivent notamment veiller à :
- l'absence de risques manifestement dangereux (chute importante, écrasement, coincement, instabilité, arêtes vives, échardes importantes, toxicité, etc.) ;
- la stabilité des ouvrages ;
- la durabilité des matériaux et leur entretien ;
- l'adéquation à l'âge des enfants.

Les principes de la norme EN 1176 (hauteurs de chute, coincements, etc.) constituent une référence technique utile pour apprécier la sécurité d'un aménagement utilisé par des enfants. Le CAUE recommande fortement de se conformer aux prescriptions de la norme et de s'inspirer du guide sur l'aménagement des aires de jeu FD S54-203 pour tout aménagement de la cour d'école.

La maîtrise d'œuvre s'assurera que les fabricants et entreprises fournissent tous les éléments permettant de justifier la conformité et la stabilité des ouvrages réalisés. D'éventuels équipements de jeu sur-mesure devront faire l'objet d'une certification par un organisme agréé. Si un aménagement est à la limite de la définition d'un équipement de jeu, ou si la maîtrise d'œuvre souhaite un regard sur l'ensemble du projet, il sera judicieux qu'elle demande un avis ponctuel d'un expert des aires de jeux en phase de conception. Ces interventions sont à intégrer dans l'enveloppe travaux.

La maîtrise d'ouvrage pourra, si elle l'estime nécessaire, faire réaliser par un organisme indépendant un avis technique ou une inspection de sécurité avant la réception ou la mise en service des aménagements. La maîtrise d'œuvre apportera son concours à cette mission et prendra en compte, avec les entreprises concernées, les éventuelles observations formulées.

Il est bien à noter que ces considérations nécessaires sur la maîtrise des risques prévisibles ne doivent pas porter préjudice à la richesse du projet. L'autonomie des enfants, le contact avec les éléments naturels, les possibilités d'exploration, d'apprentissage par la confrontation au risque acceptable, de jeu libre et d'appropriation des espaces restent des enjeux majeurs du projet.

DÉROULÉ DE LA MISSION

Le déroulé précis de la mission est laissé à l'appréciation de l'équipe candidate, qui émet une proposition méthodologique au moment de la candidature. Le calendrier pourra faire l'objet d'une négociation/adaptation légère après sélection des équipes. Une modification de la méthodologie sera possible en cours de mission, en accord avec la maîtrise d'ouvrage, sans évolution des enveloppes allouées à la maîtrise d'œuvre et aux travaux en premier lieu.

Le déroulé devra inclure à minima 4 réunions du comité de pilotage (parties prenantes communales et CAUE du Finistère) : réunion de lancement, présentation du diagnostic et de l'esquisse, validation du projet définitif, réunion de clôture suite à la réception des travaux. Une réunion préalable en présence du CAUE et des gestionnaires administratifs de la commune sera prévue courant octobre (par téléphone ou visio) pour faire le point sur les modalités administratives et finaliser la contractualisation (convention, devis, échéancier de facturation).

Le CAUE du Finistère est présent tout au long du projet : il assure la coordination du programme CHIFOUMI et suit l'avancement des missions auprès des communes. Il assure également la valorisation des projets réalisés.

MOYENS

La maîtrise d'ouvrage met à disposition du projet une enveloppe globale maximale et l'engagement de ses services techniques (ou un budget supplémentaire selon les cas).

enveloppe globale maximale

55 000 €ht comprenant rémunération maîtrise d'œuvre* et enveloppe travaux**.

**La rémunération maîtrise d'œuvre comprend les temps de concertation/conception/suivi de chantier et tous les frais liés (déplacements, hébergement, repas, petit matériel...).*
***L'enveloppe travaux correspond au budget dédié à l'entreprise identifiée le cas échéant et aux autres dépenses liées à la réalisation des travaux (matériaux, équipements spécifiques, mobiliers, végétaux, locations, certification de jeux sur-mesure, intervention d'entreprises/prestataires extérieur/es...).*

La répartition du budget est laissée au choix de l'équipe candidate, qui se positionne au moment de la candidature. La part allouée à l'enveloppe travaux devient dès lors l'enveloppe maximale allouée aux travaux. Le projet devra s'adapter à cette enveloppe, sans possibilité de deuxième phase de travaux ou d'avenant sur le montant des travaux. Si l'enveloppe de maîtrise d'œuvre est ferme, celle dédiée à la réalisation de travaux par l'entreprise identifiée est prévisionnelle, à ajuster en fonction du projet et de la répartition finale de l'enveloppe travaux.

non compris dans l'enveloppe

- le temps-agent engagé par la commune (voir ci-dessous)
- les études préalables éventuelles (amiante, réseaux, relevés topographiques si nécessaire...)
- l'éventuelle inspection de sécurité avant ouverture au public
- l'intervention de prestataires qui contractualisent en direct avec la commune sur initiative de cette dernière pour des prestations se déroulant en parallèle de la démarche (sensibilisation à l'environnement...)

engagement des services techniques

L'engagement des services techniques (agents et équipements) se fera dans la limite des capacités (variable selon les communes - voir p.9) et de manière à ne pas porter atteinte de façon excessive au fonctionnement ordinaire de la commune (disponibilité estivale réduite, temps forts communaux...). La commune s'engage sur un temps indicatif, des moyens et un nombre d'agents potentiels à mobiliser. La définition des plannings se fera en avance et en concertation avec la maîtrise d'ouvrage.

Il appartiendra à l'équipe d'adapter le projet (techniques, temporalités, organisation) aux contraintes et ressources des services techniques de la commune (en temps réel).

cas où la commune estime que ses services techniques ne sont pas en capacité de s'investir dans la réalisation des travaux de sols

Dans ce cas, la commune prévoit un budget supplémentaire de 15 000 €ht à ajouter à l'enveloppe globale (soit 70 000 €ht d'enveloppe globale). Il s'agit d'un choix de la maîtrise d'ouvrage au moment de la consultation. Il n'appartient pas à la maîtrise d'œuvre de choisir entre implication de la régie et budget supplémentaire. La mission d'une entreprise extérieure pour réaliser les travaux de sols n'est pas liée directement à ce montant (en fonction du projet calibré par la maîtrise d'œuvre et validé par la maîtrise d'ouvrage, le budget dédié pourra prendre plus ou moins que cette part sur l'enveloppe travaux).

RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Chaque partie prenante est responsable des éléments de mission qui lui sont confiées et doit être couvert par une assurance adaptée à la nature de ses interventions.

maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est notamment responsable de la conception globale, de la coordination et du suivi des travaux. Elle doit fournir à minima une attestation de RC Pro. En cas de travaux soumis à assurance décennale, elle devra également fournir une assurance décennale conception (en cours de projet).

entreprise

L'entreprise identifiée est notamment responsable de la bonne exécution des travaux qui lui sont confiés, conformément aux règles de l'art et aux normes applicables. Elle doit fournir à minima une RC Pro. En cas de travaux soumis à assurance décennale, elle devra également fournir une

assurance décennale pour ces travaux (en cours de projet). Il est à considérer que la garantie de parfait achèvement d'un an s'applique, dès lors qu'il s'agit d'un marché de travaux, à partir de la réception des travaux.

maîtrise d'ouvrage
La maîtrise d'ouvrage est notamment responsable d'arbitrer les décisions, des travaux réalisés en régie, et de l'entretien des équipements après réception.

chantier participatif/bénévole
La maîtrise d'œuvre et/ou une ou plusieurs entreprises peuvent animer des chantiers pédagogiques, participatifs ou bénévoles. Dans ce cas, il est nécessaire de communiquer à la maîtrise d'ouvrage les modalités d'assurance et de responsabilités autour de ces chantiers, au moment de la candidature.

DOSSIER DE CANDIDATURE

> la fiche de candidature complétée ci-après *(un fichier PDF)*
L'offre de prix pour la prestation de maîtrise d'œuvre figurant sur ce document engage le candidat pendant la durée de validité des offres (90 jours à compter de la date limite de remise des offres).

> le dossier de candidature *(format A4 portrait, dans un fichier PDF unique)*
comprenant dans l'ordre suivant :

- note de compréhension et d'intention *(1 A4 recto-verso max, taille de police lisible !)*
Il est attendu que l'équipe exprime sa compréhension du sujet, du contexte et de la demande, ainsi que ses intentions méthodologiques. Il n'est pas attendu d'intentions de projet à ce stade.

- note sur l'organisation de l'équipe *(1 A4 recto max, taille de police lisible !)*
Vu la possible diversité de structuration et de stratégie des équipes, il est demandé aux candidats une note spécifique permettant à la maîtrise d'ouvrage de comprendre leur situation et leur articulation avec la régie et les entreprises (rôles, responsabilités, assurances). L'objectif est de bien comprendre la manière dont l'équipe entend mener le projet (même si cette dernière est peu conventionnelle), qui réalise ou accompagne la réalisation de quoi, avec quelles responsabilités.

- références *(1 A4 recto-verso max pour la maîtrise d'œuvre + 1 A4 recto-verso max pour l'entreprise identifiée le cas échéant)*

- attestations d'assurances (RC pro maîtrise d'œuvre et entreprise identifiée le cas échéant, attestations concernant les chantiers participatifs si nécessaire). Les attestations d'assurances décennales seront à fournir au cours du projet (en amont des choix d'aménagements) si nécessaire.

- CVs synthétiques et copie des diplômes

> une note complémentaire dans le cas où l'équipe envisagerait la possibilité d'intervenir sur deux communes en parallèle *(format A4 portrait, un autre fichier PDF)*

- note méthodologique *(1 A4 recto max)* présentant la capacité à assumer les deux projets en parallèle (organisation des temps et moyens)

Le dossier de candidature complet doit être envoyé par mail sur chifoumi@caue-finistere.fr.
La réception sera notifiée par retour de mail. Les dossiers incomplets ou excédentaires ne seront

pas pris en compte. Une équipe peut candidater sur trois communes maximum, auquel cas elle devra envoyer des dossiers distincts dans des mails séparés. Une équipe pourra être sélectionnée dans deux communes maximum, si elle a fourni la note complémentaire valant acceptation de cette situation (fournir la note n'aboutissant cependant pas nécessairement à une double sélection).

CRITÈRES DE SÉLECTION

Un jury composé d'élus et de professionnels se réunira pour pré-sélectionner les candidats admis aux entretiens puis pour échanger avec ces candidats en visioconférence.

Le jury sera particulièrement sensible à :
- la composition de l'équipe, son organisation et sa structuration,
- la compréhension du sujet et du contexte,
- la compréhension de la démarche,
- la capacité à mobiliser et impliquer les différents acteurs, notamment le public scolaire,
- la capacité à mettre en œuvre un projet de paysage (principes, détails, réalisation, entretien),
- les compétences techniques et l'expérience du chantier,
- la capacité à accompagner une réalisation en régie,
- la capacité à s'adapter aux conditions réelles et aux imprévus (inventivité et réactivité),
- la pertinence et le calibrage de la méthode et du calendrier,
- la qualité et la pertinence des références au regard de la méthodologie annoncée,
- la clarté du propos et la capacité de synthèse,
- le sens de l'écoute et la force de proposition,
- l'engagement, la personnalisation du propos et le parti pris.

DATES DES AUDITIONS

26.01.27 *(matin)* pour Plabennec
26.01.27 *(après-midi)* pour Le Relecq-Kerhuon
28.01.27 *(matin)* pour La Forêt-Fouesnant
29.01.27 *(après-midi)* pour Cast

PIÈCES À PRODUIRE PAR LES CANDIDATS RETENUS

Avant la signature du marché, chaque membre du groupement de maîtrise d'œuvre retenu remettra :
- son devis détaillé conforme à son offre de prix,
- une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne relève d'aucun cas d'exclusion de la commande publique,
- les attestations justifiant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales.

Le candidat retenu signera ensuite une convention de maîtrise d'œuvre précisant les modalités d'exécution du marché. Celle-ci pourra faire l'objet d'une mise au point entre les parties avant sa signature.

Chaque entreprise identifiée retenue remettra :
- un premier devis détaillé concernant l'implication dans les phases de concertation et co-conception le cas échéant,
- une déclaration sur l'honneur attestant qu'elle ne relève d'aucun cas d'exclusion de la commande publique,
- les attestations justifiant qu'elle est à jour de ses obligations fiscales et sociales.

L'entreprise ne fournira son devis détaillé de réalisation que lorsque le projet sera défini.

fiche de candidature chifoumi

document valant acte d'engagement

mandataire maîtrise d'œuvre

Nom/raison sociale :
Compétence(s) :
N° de SIRET :
Adresse :
Téléphone :
Mail :
Je soussigné.e, représentant.e légal.e de la structure, m'engage, en cas d'attribution, à exécuter les prestations décrites dans le document de consultation aux conditions de mon offre financière.
Fait à, le

(signature)

entreprise identifiée 1 *(facultatif)*

Nom/raison sociale :
Compétence(s) :
N° de SIRET :
Adresse :
Téléphone :
Mail :
Je soussigné.e, représentant.e légal.e de la structure, m'engage à donner une suite favorable à ma candidature en cas d'attribution.
Fait à, le

(signature)

SYNTHÈSE DE LA PROPOSITION pour la commune de

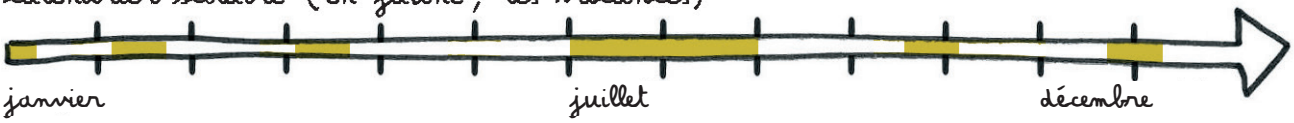
répartition de l'enveloppe globale



groupement maîtrise d'œuvre	entreprises identifiées	reste enveloppe travaux
..... € Ht	 € Ht	 € Ht
..... € ttc	 € ttc	 € ttc
(offre de prix ferme)	*(le cas échéant, montant indicatif)*	

répartition prévisionnelle des temps de présence sur place

calendrier scolaire (en jaune, les vacances)



calendrier prévisionnel schématique des présences maîtrise d'œuvre et entreprise



nb de jours total* estimé en maîtrise d'œuvre
nb de jours total* estimé en entreprise

**addition des jours de l'ensemble des membres de l'équipe, hors prestataires extérieurs*

l'équipe envisage la possibilité d'intervenir sur deux communes et fournit le dt4 explicatif complémentaire *(entourer la réponse)* oui non

dans le cas d'un groupement de maîtrise d'œuvre

Le groupement est constitué sous la forme d'un groupement conjoint. Chaque cotraitant demeure responsable des prestations qui lui sont confiées.

cotraitant 1 *(facultatif)*

Nom/raison sociale :
Compétence(s) :
N° de SIRET :
Adresse :
Téléphone :
Mail :
Je soussigné.e,
représentant légal de la structure, désigne le mandataire ci-dessus pour me représenter auprès du maître d'ouvrage pendant toute la durée de la procédure et, en cas d'attribution, pendant l'exécution du marché.
Fait à, le

(signature)

cotraitant 2 *(facultatif)*

Nom/raison sociale :
Compétence(s) :
N° de SIRET :
Adresse :
Téléphone :
Mail :
Je soussigné.e,
représentant légal de la structure, désigne le mandataire ci-dessus pour me représenter auprès du maître d'ouvrage pendant toute la durée de la procédure et, en cas d'attribution, pendant l'exécution du marché.
Fait à, le

(signature)

La ventilation des honoraires par cotraitant et par élément de mission n'est pas demandée à ce stade. Il est toutefois attendu que les équipes présentent, dans leur candidature, la répartition générale des missions entre les membres du groupement. Le candidat retenu précisera la ventilation des honoraires dans le ou les devis détaillés remis préalablement à la signature de la convention.

dans le cas de plusieurs entreprises identifiées

La mission de chaque entreprise fait l'objet d'un marché distinct (devis à fournir à la maîtrise d'ouvrage).

entreprise identifiée 2 *(facultatif)*

Nom/raison sociale :
Compétence(s) :
N° de SIRET :
Adresse :
Téléphone :
Mail :
Je soussigné.e,
représentant.e légal.e de la structure, m'engage à donner une suite favorable à ma candidature en cas d'attribution.
Fait à, le

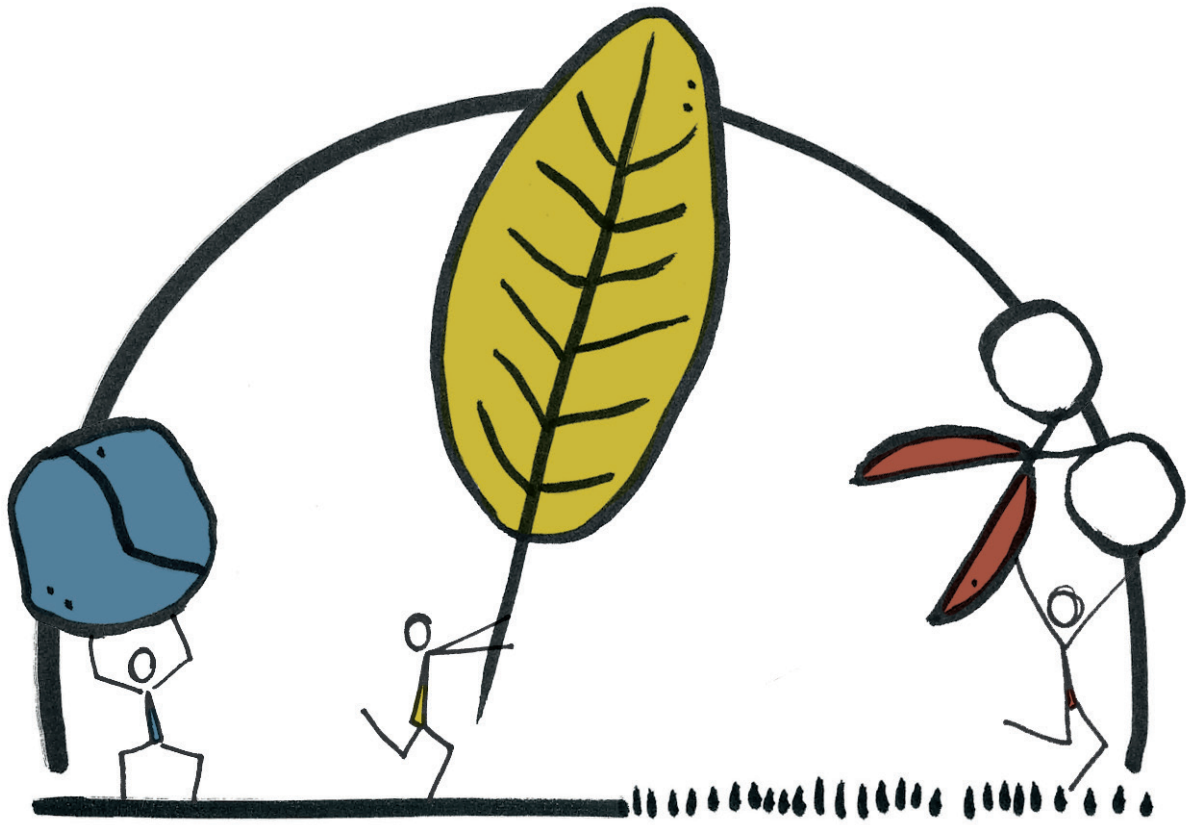
(signature)

entreprise identifiée 3 *(facultatif)*

Nom/raison sociale :
Compétence(s) :
N° de SIRET :
Adresse :
Téléphone :
Mail :
Je soussigné.e,
représentant.e légal.e de la structure, m'engage à donner une suite favorable à ma candidature en cas d'attribution.
Fait à, le

(signature)

CAUE 29
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



Cast
Commune de Cast, à deux pas de la mer !

LA FORÊT FOUESNANT

Le Relecq Kerhuon

Ville de Plabennec